

Rassembler - Proposer - Agir

POUR
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLICSupplément n° 2 au n° 98
Mai 2017SNUUEP
F.S.U.**CONTENUS ET CPC N°5****Se mobiliser contre la casse des diplômes
Une nécessité !**

Plutôt que de répondre aux questions de l'évolution des métiers, les rénovations de diplômes actuellement engagées ne font que répondre aux injonctions libérales liées à l'employabilité immédiate. La formation méthodique et complète des jeunes est sacrifiée à des fins utilitaristes et les conséquences sur le travail enseignant, qui fait de moins en moins sens, sont réelles.

Le SNUUEP-FSU, depuis la création du bac pro GA, n'a eu de cesse de dénoncer les incohérences présentes dans les contenus, mais aussi dans les modalités de certification. Il a mobilisé les collègues concerné-es et alerté toute la profession. Si un bilan « indépendant » est actuellement mené à la demande du SNUUEP-FSU, relayé par l'intersyndicale, de nombreux rectorats ferment des sections entières de GA sans même en attendre les conclusions. Dans l'attente de ce bilan, le SNUUEP-FSU demande l'arrêt immédiat des

fermetures de sections GA et la remise à plat totale de la filière du tertiaire administratif de niveau IV.

Les cas du bac pro MELEC ou du CAP Cuisine constituent d'autres exemples de rénovations mal menées et aux modifications importantes. La mise en place de nouvelles modalités de certification sous forme d'une quasi évaluation permanente ne sont pas sans conséquences sur nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage des élèves. Le SNUUEP-FSU dénonce la perte du cœur de métier, la transmission des savoirs et des savoir-faire, au profit d'un accroissement des tâches liées à l'évaluation. Le SNUUEP-FSU demande le retour des évaluations nationales ponctuelles terminales.

De manière générale, toutes les rénovations récentes de diplômes, qu'elles soient le résultat d'une fusion ou pas, ont un point commun : elles contribuent à leur dépro-

SOMMAIRE

Edito	p. 1
Entretien croisé : dépasser l'opposition enseignement général / enseignement professionnel	p. 2-3
Comptes-rendus des CPC	p. 4 à 7
Fusion bac pro Vente / bac pro Commerce	p. 6
Refonte des référentiels	p. 8
Les formations de la 7 ^e CPC abandonnées par l'EN	p. 8

fessionnalisation et les détachent progressivement des métiers. En parallèle, l'instauration des blocs de compétences permet de déclasser les diplômes en ouvrant la porte à leur saucissonnage et à la création d'un niveau de qualification infra V. C'est pourquoi le SNUUEP-FSU s'oppose à leur introduction en formation initiale.

Pour le SNUUEP-FSU, ces attaques sur les diplômes professionnels ne sont pas acceptables. Ainsi, au-delà de l'action qu'il mène au quotidien, par sa présence dans les CPC, il entend mettre en place une grande campagne de sensibilisation et de mobilisation des collègues pour dénoncer chacune des dérives mises en évidence à l'occasion de chaque création ou rénovation de diplôme. ■



© M-C. Guérin

DOSSIER RÉALISÉ PAR :Axel Benoist, Patrick Bernard,
Franck Féras, Sigrid Gérardin,
Christophe TristanDirectrice de la publication : Isabelle Lauffenburger - Collaboratif : Frédéric Allègre,
Patrick Bernard, Marie-Caroline Guérin, Thierry Monnaye Photos : Axel Benoist,
Patrick Bernard, M-C. Guérin, Christian Péru, Lisa F. Young/Dreamstime.com
Imprimerie : Compedit Beauregard, ZI Beauregard BP 39 - 61600 La Ferté Macé
PAO : Studio Sevillanes - N° CP : 1218 S 05844 - ISSN : 1762-2808 - 1 €SNUUEP
F.S.U.38 rue Eugène Oudiné, 75013 PARIS
Tél. : 01 45 65 02 56
Courriel : snuep.national@wanadoo.fr
Site : www.snuep.fr

Entretien croisé

Dépasser l'opposition enseignement



◀ **Maryse Lopez**
Maître de conférences en Sciences de l'éducation et formatrice à l'ÉSPÉ de Versailles, Université Cergy-Pontoise, laboratoire EMA.

▶ **Xavier Sido**
Maître de conférences en Sciences de l'éducation (didactique des mathématiques) au laboratoire Théodile-Cirel, Université Lille 3.



Les diplômes professionnels du secondaire, notamment le bac pro, continuent aujourd'hui de subir les tensions entre les visées utilitaristes et la formation complète des futur-es employé-es et ouvrier-es. Les enseignements de français et de mathématiques sont au cœur de ces tensions. Ils le sont d'autant plus suite à l'augmentation des poursuites d'études des bachelier-es professionnel-les. Les objectifs de l'enseignement général et l'apport du domaine professionnel à celui-ci s'en trouvent questionnés.

À quelle date l'enseignement général s'est-il réellement imposé dans les programmes des diplômes professionnels ?

Cette question renvoie au mythe fondateur de l'enseignement technique de l'articulation entre formation professionnelle et éducation. Si le règlement des CAP de 1943 institutionnalise la place des mathématiques et du français pour l'obtention et la formation au diplôme, il n'en reste pas moins qu'elle est régulièrement discutée. Par exemple, la suppression de ces épreuves, perçues comme pouvant limiter l'accès au CAP des élèves essentiellement bons professionnellement, est un temps envisagée au cours de la fin des années 1940. Finalement, ces épreuves sont maintenues par le règlement de 1953, cette décision renvoyant à la définition du CAP qui certifie d'un minimum de connaissances générales, techniques, théoriques et pratiques. Il s'agit de réaffirmer les principes de la scolarisation d'une partie de la

formation professionnelle, d'« *une éducation méthodique et complète* », selon la formule consacrée, principes qui s'opposent à l'apprentissage machinal du métier.

Plus qu'une opposition entre formation professionnelle et éducation, ces débats récurrents témoignent pour les mathématiques et le français des tensions entre visées utilitaires, centrées sur l'apprentissage professionnel et la réussite au diplôme, et visées éducatives, comme le développement du raisonnement, de l'expression écrite ou orale.

Les finalités des enseignements de lettres et de mathématiques ont évolué jusqu'aux années 2000. En quoi ont constitué ces évolutions et quels ont été les impacts sur les contenus d'enseignement ?

Depuis 1945, les programmes rappellent de manière constante que ces enseignements doivent participer à la formation professionnelle, citoyenne, intellectuelle



et culturelle des élèves. Mais tout au long de cette histoire, les qualifications évoluent, les référents de la culture changent et le profil des élèves se modifie. À la Libération, pour des jeunes gens qui quittaient l'école sans réelle formation, il s'agit d'enseigner ce que nul ne peut ignorer (lire, écrire, compter), des connaissances liées à la vie citoyenne (rédaction de courrier, emprunts, etc.) ou professionnelles (géométrie descriptive, etc.) et en français des textes chargés de donner aux élèves des repères culturels s'inscrivant dans la transmission d'une culture ouvrière. À la fin des années 1960, les effets combinés de la prolongation de la scolarité (16 ans) et de l'évolution des qualifications vers plus de polyvalence technique conduisent à articuler les programmes avec ceux du collège et à les inscrire dans une dimension plus réflexive (démarche d'analyse et de synthèse en français, processus de modélisation en mathématiques). Au cours des années 1970 les

général / enseignement professionnel

réformes disciplinaires globales, pensées pour le général et qui s'appliquent à la filière professionnelle par un effet domino, conduisent à une disciplinarisation et une autonomisation des enseignements de mathématiques et de français vis-à-vis des disciplines professionnelles. L'enjeu depuis cette époque n'est plus de construire une culture disciplinaire spécifique mais de donner aux élèves une culture disciplinaire héritée des filières générales, adaptée dans ses contenus aux exigences de la formation professionnelle.

Quel regard portez-vous sur les objectifs et contenus de ces enseignements aujourd'hui ?

Les programmes de mathématiques et de français conservent en partie la fermeture disciplinaire qui s'est mise en place au cours des années 1970. Si des appels réguliers sont effectués, dans les prescriptions, les dispositifs, les formations, en faveur de plus d'interdisciplinarité, ils ne résolvent pas le problème de l'articulation des multiples enjeux auxquels doivent répondre ces enseignements : former « l'homme, le travailleur, le citoyen », et désormais le futur étudiant. Récemment, l'approche par compétences semble aller dans le sens d'une meilleure articulation des disciplines. Il reste cependant à notre sens deux pistes de réflexions majeures à investir plus finement. La première est celle de la cohérence entre d'un côté les programmes et les pratiques disciplinaires de la filière professionnelle, et de l'autre les enseignements que les élèves ont suivi avant leur entrée en LP et ceux qu'ils sont susceptibles de suivre dans l'enseignement supérieur, notamment en STS. La seconde est celle de la cohérence du système des enseignements à l'intérieur de la filière professionnelle, pensée à la fois en termes d'identité disciplinaire et de relations, d'articulations, de tensions des enseignements entre eux. Il s'agit notamment de mieux associer les différents

acteurs de la filière lors de l'écriture des programmes, aux stages de formations, etc., et de questionner notamment l'apport des disciplines professionnelles aux enseignements généraux.

Comment les enseignant-es s'approprient-ils ces objectifs et ces contenus ?

Si le niveau de recrutement des enseignants leur assure une bonne maîtrise des contenus, à la fois leur formation disciplinaire, mais aussi leur méconnaissance de la filière professionnelle rendent plus difficile l'appropriation des objectifs des enseignements, notamment la participation à la formation professionnelle. Il apparaît nécessaire d'encourager la formation côte à côte des différents professeurs de LP afin de créer une véritable synergie des pratiques et une meilleure articulation des contenus, ceci afin de faire « vivre » le système des enseignements. Il semble aussi important d'amener les enseignants à questionner leurs représentations, notamment les catégories concret/abstrait et l'opposition enseignement général/professionnel, pour la dépasser et engager plus avant une réflexion sur les contenus et les objectifs des disciplines générales.

L'intégration des mathématiques et sciences dans le domaine professionnel de certains référentiels permet de présenter des objectifs en lien avec les besoins de la profession. Cela est-il transposable à d'autres enseignements généraux ?

Les disciplines scientifiques n'ont pas toujours été les seules à avoir une place particulière dans la formation professionnelle, principalement pour les secteurs industriels. D'autres disciplines, fortement

liées, voire intégrées, auparavant à l'apprentissage du métier s'en sont peu à peu détachées, comme le français pour les secteurs tertiaires, le dessin pour les métiers d'art ou l'EPS pour le CAP mineur de mines. La question est finalement toujours celle de la culture technique, de sa définition et de son opérationnalisation, pensée dans sa diversité selon les secteurs et les spécialités. L'approche par compétences

permet sans doute de trouver des éléments transversaux à tout ou partie des enseignements de la formation professionnelle. Elle ne doit cependant pas faire oublier les contenus, les compé-

tences ou les objectifs ne devant pas s'y substituer. C'est sans doute alors la question des références à la pratique professionnelle, à la fois pour les contenus mais aussi pour la manière de les faire vivre dans la pratique disciplinaire qui peut permettre la construction d'objectifs communs partagés de façon non univoque entre le domaine professionnel et l'ensemble des autres enseignements de la formation. ■

► Entretien réalisé par Axel Benoist

- **Maryse Lopez & Xavier Sido** (2015). L'enseignement des mathématiques et du français dans l'enseignement technique court de 1945 à 1985. Identité singulière, dynamique et temporalité spécifiques ? In R. d'Enfert & J. Lebeaume (dir), Réformer les disciplines, Les savoirs scolaires à l'épreuve de la modernité 1945-1985 (pp. 137-154), Rennes : PUR.
- **Maryse Lopez & Xavier Sido** (2016). Entre culture scolaire et culture professionnelle, quelle identité disciplinaire en lycée professionnel ? L'exemple des mathématiques et du français. Lyon : ENS édition, entretiens Ferdinand Buisson.

CPC 20

Secteurs sanitaire et social, médico-social

SNUEP ET SNES : UNE COLLABORATION ACTIVE

Consultée, comme les autres CPC, pour toute rénovation ou création de diplôme afin de s'adapter à l'évolution des métiers, la 20^e CPC s'appuie sur les études du Céreq, de la Dgesco et de l'Igen pour travailler sur les RAP et les RC des diplômes de son secteur (bac pro SPVL, ASSP, CAP Petite Enfance...).

Cette année, le CAP Petite enfance a été rénové sur quelques

points de contenus du RAP et, sur proposition du SNUEP-FSU, rebaptisé CAP Accompagnant éducatif Petite enfance (AEPE) pour une mise en œuvre dès la rentrée scolaire 2017.

Le CCF effectué en PFMP pour les BEP intermédiaires, comme en ASSP, se déroulera en 1^{ère} et non plus en 2nde.

Lors de la CPC, l'objectif de réorganiser les certifications en blocs de compétences a été rappelé.

Des équivalences entre les diplômes CAP Petite enfance, BEP ASSP, bac pro ASSP ont été validées afin de permettre aux candidat-es d'intégrer les cursus d'aides-soignant-es ou d'auxiliaire de puériculture (diplôme de niveau V du ministère de la Santé), sans avoir à reprendre les modules de formation considérés comme acquis dans les diplômes de l'EN.

À noter que dans cette CPC, la collaboration est active entre le SNUEP-FSU et le SNES-FSU, ce qui permet à l'occasion des votes d'effectuer des choix éclairés.

Brigitte Caumont



© Christian Péru

CPC 10 Bois et dérivés

RÉNOVATION DU CAP ÉBÉNISTE

La CPC s'est penchée en janvier dernier sur la rénovation du CAP Ébéniste. Ce CAP est celui qui compte le plus de candidat-es libres, nombre de jeunes attiré-es par les métiers manuels choisissant cette filière après avoir effectué des études générales, bac ou post-bac.

Tout en conservant l'étude du meuble traditionnel, l'idée générale de cette rénovation est d'accorder une place plus importante au meuble contemporain et à l'agencement design. De ce fait, ce diplôme reste particulièrement ambitieux concernant les savoirs dispensés.

Les nouveautés concernent l'introduction de l'étude de l'Histoire de l'art contemporain ainsi que la création de 2 oraux en EP3 :

- ▶ une épreuve orale de pose à partir d'un dossier à étudier ;
- ▶ la présentation d'un rapport d'activité (de PFMP) de 5 mn suivie de 10 mn de questions.

Des représentant-es syndicaux présents dans la CPC, dont celui du SNUEP-FSU, ont rappelé qu'ils souhaitent voir disparaître les épreuves de CCF pour revenir à des épreuves ponctuelles garantant d'un diplôme vraiment national.

Il faut également noter qu'un projet de rénovation du CAP Menuisier en sièges est en discussion. Même s'il concerne peu de candidat-es au niveau national (une trentaine en 2015), le ministère souhaite le rénové puisque ce CAP n'a pas été révisé depuis 1950.

Bruno Tiberge

CPC 08 Métiers de la Mode et industries connexes



REFUS D'ABROGATION D'UN BTS

Concernant les diplômes des métiers de la mode de la CPC 08, la création de la 3^{ème} option « sellerie garnissage » du BEP métiers du cuir a été validée. Le SNUEP-FSU a approuvé.

L'abrogation du BTS « Industries du cuir option 1 : tannerie mégisserie » a été proposée pour avis lors de la dernière réunion plénière du 18 janvier 2017. Pourtant un besoin important d'employé-es qualifié-es sera nécessaire

dans moins de 5 ans. C'est pourquoi la FSU s'y est opposée. Ainsi, cette abrogation a reçu un avis défavorable.

Enfin, le projet dévoilé de réingénierie des diplômes post-baccalauréat de la filière design et métiers d'arts est en cours d'exécution, les premières sessions sont prévues pour la rentrée 2018 (cf. compte-rendu de la CPC 12).

Marie Janiec



© Patrick Bernard

CPC 12 Communication graphique et audiovisuel

VIGILANCE SUR LA FILIÈRE DESIGN ET MÉTIERS D'ART

Le 30 janvier dernier, la CPC s'est ouverte sur la présentation du référentiel du CAP Signalétique enseigne et décor rénové qui devient le CAP Signalétique et décors graphiques. Diplôme inséant, ce CAP peut également être prolongé par un BMA. L'évaluation se fera toujours en CCF, ce que le SNUEP-FSU continue de dénoncer. Pour garantir un niveau équivalent de contenu de formation et d'évaluation sur le plan national, la mise à jour du parc de machines dans tous les établissements est nécessaire. Deux points peu pris en compte dans le texte présenté ont été soulevés : la sécurité

de la découpe laser et le développement durable.

La commission a voté le projet de rénovation du BMA Graphisme et décor, options A (Lettres et décors) et B (Surfaces et volumes).

Deux représentants du MENESR ont présenté le projet de rénovation des diplômes post-bac de la filière design et métiers d'art (BTS et DMA) par intégration comme licence d'un cycle LMD. Le but annoncé est d'harmoniser les cursus en optimisant l'insertion professionnelle et la mobilité des étudiant-es dans leurs parcours. Les référentiels sont

en cours de rédaction et le ministère prévoit la labellisation et l'inscription des établissements sur APB à l'automne 2017 et une mise en œuvre à la rentrée 2018. Cette rénovation n'aurait pas d'impact sur le statut des enseignant-es. Ces diplômes seraient toujours préparés dans les lycées, en partenariat avec les universités mais échapperaient au champ d'action des CPC. Le SNUEP-FSU restera toutefois vigilant sur les conséquences en termes de conditions de recrutement, de travail et de rémunération des enseignant-es.

Émilie Gauvain

CPC 17 Tourisme, hôtellerie, restauration

3 CAP EN 1 POUR ÉCARTER LES ÉLÈVES LES PLUS FRAGILES

Les branches professionnelles imposent leur volonté

La profession a proposé en 2015 de refondre 3 diplômes : les CAP Restaurant, Services hôteliers et Services en brasserie-café en un seul, le CAP Commercialisation et service en hôtel-café-restaurant.

L'UMIH avait 2 objectifs : renforcer l'attractivité de ces formations en diversifiant les activités (6 % des effectifs seulement se trouvaient en Café Brasserie et 4 % en Hébergement) ; proposer une polyvalence adaptée aux nombreux emplois de ce secteur.

Lors de la CPC, des enseignant-es ont fait part de leurs inquiétudes face à ces nouvelles modalités : comment multiplier les tâches sans mettre en difficulté les élèves issu-es de Segpa ? Comment rendre les élèves performant-es avec trois PFMP dans trois valences différentes ? Quelles conséquences sur l'insertion avec la mutualisation des métiers dans un seul diplôme ?

L'UMIH est intervenue violemment : ce niveau de compétences est bien une demande de la profession et ce n'est pas au diplôme de s'adapter aux élèves. L'objectif de cette rénovation est clair : atteindre un autre public.

Le SNUEP-FSU a indiqué que certains établissements risquent d'avoir des problèmes de matériel, de plateaux techniques,

voire d'organisation. Par exemple, comment enseigner l'hébergement dans un établissement qui n'a pas de chambres d'initiation ? Pour l'UMIH, c'est au lycée de s'adapter, quitte à délocaliser le cours dans un hôtel voisin !

L'architecture de ce CAP, identique à celle du CAP Cuisine rénové en 2016 et dénoncé¹ par le SNUEP-FSU, vise à faciliter l'articulation avec le BP (surtout préparé en apprentissage) afin d'inciter les jeunes à se diriger vers ce dernier.

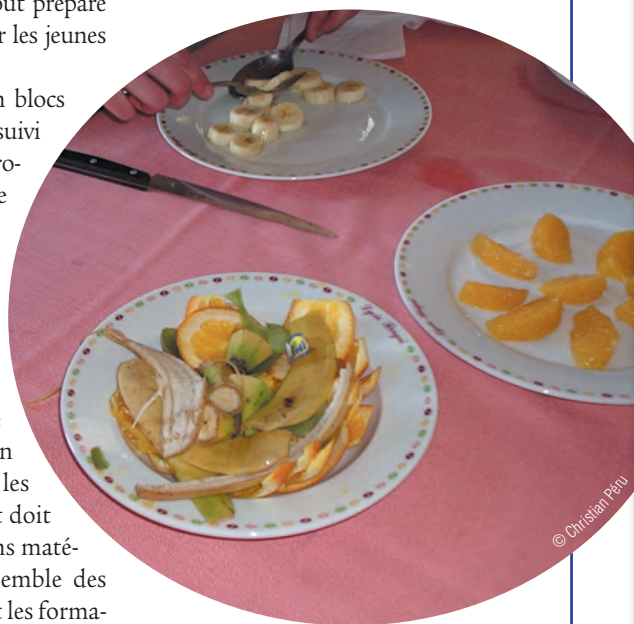
Le diplôme est construit en blocs de compétences, un carnet de suivi personnel sur les techniques professionnelles étant établi afin de les valider. Le SNUEP-FSU y voit une nouvelle tentative d'introduction de l'évaluation permanente qu'il condamne.

Pour le SNUEP-FSU, les rénovations de diplômes ne doivent en aucun cas se faire au détriment d'une formation de qualité, notamment pour les jeunes les plus fragiles. L'État doit s'engager à créer les conditions matérielles nécessaires dans l'ensemble des établissements qui dispensent les forma-

tions. Le SNUEP-FSU voit dans cette nouvelle fusion tout ce qu'il a dénoncé lors des fusions précédentes : la déprofessionnalisation des diplômes propice à la déqualification de l'emploi, et la volonté de réaliser des économies sur le dos des élèves et des collègues.

Martine Lamarque

1. Cf. p. 2, journal n° 97.





GÉNÉRAL

- APB** : Admission post bac
- BMA** : Brevet des métiers d'art
- BP** : Brevet professionnel
- CEREQ** : Centre d'études et de recherches sur les qualifications
- CNAPS** : Conseil national des activités privées de sécurité
- CPC** : Commission professionnelle consultative
- CSE** : Conseil supérieur de l'éducation
- DGESCO** : Direction générale de l'enseignement scolaire
- DMA** : Diplôme des métiers d'art
- EN** : Éducation nationale
- FIP** : Formation interprofessionnelle
- IGEN** : Inspection générale de l'Éducation nationale
- MEN** : Ministère de l'éducation nationale
- MENESR** : Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- RAP** : Référentiel d'activités professionnelles
- RC** : Référentiel de certification
- UMIH** : Union des métiers et des industries de l'hôtellerie
- UNOSTRA** : Union nationale des organisations syndicales des transporteurs routiers automobiles
- VAE** : Validation des acquis de l'expérience

INTITULÉS BAC PRO ET CAP

- ASSP** : Accompagnement soins et services à la personne
- AEPE** : Accompagnement éducatif petite enfance
- ARCU** : Accueil relation clients et usagers
- ATMFC** : Assistant technique en milieu familial et collectif
- CTRM** : Conducteur transport routier de marchandises
- DOSC** : Distribution d'objets et services à la clientèle
- GA** : Gestion administration
- SPVL** : Services de proximité et vie locale

CPC 11

Transports logistique sécurité et autres services

DES ÉVOLUTIONS RESTENT NÉCESSAIRES

La 11^e CPC a travaillé cette année sur la modification de l'épreuve EP1 du CAP Agent de sécurité qui a pour but de vérifier l'aptitude des candidat-es à prévenir tout acte de malveillance ou de négligence susceptible de mettre en péril la sécurité des personnes et des bâtiments. En juin 2018, l'épreuve écrite du CCF sera supprimée pour les élèves de la voie scolaire, au profit d'une plus large prise en compte de l'épreuve orale et du CCF en PFMP.

Concernant le bac pro Métiers de la sécurité, la 1^{re} promotion d'élèves planchera le 19 juin prochain sur les études de situations professionnelles pour une épreuve ponctuelle terminale. Tou-ttes les lycéen-nes vont être mis à égalité pour l'examen. C'est une bonne chose pour la reconnaissance du diplôme par les pairs et les évolutions futures. Il serait néanmoins souhaitable que l'État et les régions aient mis en œuvre tous les moyens nécessaires pour que tou-ttes les élèves aient été réellement préparé-es de la même façon...

Restent deux problèmes : le BTS Métiers de la sécurité, évoqué à plusieurs reprises en CPC, n'est toujours pas sorti des cartons, ce qui maintient une cassure pour les élèves entre le bac pro et la licence professionnelle. Et, pour ceux/celles qui souhaitent entrer dans la vie active, la majorité est requise pour travailler dans les métiers de la sécurité et obtenir une carte professionnelle auprès du CNAPS.



Pour le domaine des transports et de la logistique, le référentiel du BEP Transport et Logistique a été mis en conformité pour la validation du titre. Le SNUEP-FSU en a profité pour proposer de distinguer 2 BEP différents : un BEP Transport et un BEP Logistique.

Sur le bac pro Transport, un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir sur la lisibilité du diplôme, suite à l'ouverture du bac pro CTRM et plus globalement à la mise en place du cursus en 3 ans. Le SNUEP-FSU propose de renommer ce bac pro « Organisation des transports » avec un repositionnement des attendus métiers.

Il faut noter que l'Unostra défend à nouveau l'ouverture d'un bac pro Conduite routière, plus orienté vers la partie technique du métier, en le justifiant par le niveau des langues et des nouvelles techniques d'informations et de la commutation.

Anne-Marie Verveur et Éric Blanguerin

FUSION BAC PRO VENTE / BAC PRO COMMERCE

L'action syndicale paie, la vigilance reste de mise

Il y a 2 ans, un rapport du Céreq révélait qu'une large majorité des branches professionnelles reconnaissent bien la pertinence des 2 filières distinctes. L'inspection générale sous influence de la grande distribution a alors refusé ce constat et a décidé la mise en place d'un groupe de travail prétendument neutre qui excluait les organisations syndicales de l'EN. Un bac à options a alors été proposé. Après une analyse de ce nouveau projet, le SNUEP-FSU est intervenu

fermement et a obtenu, entre autres, le retrait des portfolios et des CCF que l'inspection générale avait pris grand soin d'intégrer aux épreuves professionnelles.

Dans le même temps, le SNUEP-FSU a réuni une intersyndicale large pour dénoncer cette manigance institutionnelle et proposer une pétition à la profession car ce projet constituait aussi une parfaite aubaine pour toute nouvelle équipe ministérielle qui déciderait de supprimer des

postes. Le ministère a fini par abdiquer.

Cependant, le SNUEP-FSU n'est pas dupe. Si le projet est « abandonné » pour cette période, rien ne garantit qu'il ne ressorte des tiroirs. Si les futur-es responsables politiques persistent à préférer les sirènes du patronat plutôt que de s'atteler à valoriser les filières professionnelles initiales, c'est dans l'unité syndicale et avec l'ensemble de la profession que nous devons de nouveau combattre. ■



CPC 15 Commercialisation et distribution

RÉNOVATION DU BAC PRO ARCU

Un cœur de métier renforcé

En février 2016, la CPC 15 acceptait l'étude d'opportunité d'une rénovation du bac pro ARCU, après 5 années d'existence. Positionné entre le bac pro GA d'une part et les bacs pros Commerce/Vente d'autre part, il a un effectif équivalent à celui du bac pro Vente. Son taux d'insertion à 7 mois est identique à celui de la filière Commerce et Vente (37 %), mais le taux de poursuite d'études est plus faible (11 %) malgré son ouverture sur de nombreux BTS.

Il était aussi noté l'importance des langues vivantes étrangères, des lieux d'insertion et de PFMP très variés, privés

comme publics, et d'une dimension accueil en cœur de métier.

Les perspectives envisagées se déclinaient alors en 3 scénarios possibles

En novembre 2016, l'Igen groupe Éco-Gestion a présenté le rapport d'opportunité découlant d'une enquête auprès d'une quarantaine d'entreprises avec des entretiens semi-directifs et d'enquêtes en ligne auprès d'enseignant-es et d'ancien-nes élèves. Les conclusions ont montré une externalisation de l'accueil en croissance de 4 à 6 %, une digitalisation accrue des activités qui demande un niveau de compétence plus élevé tout en élargissant le périmètre de ces ac-

tivités (vente, conciergerie, administratif).

La dimension stratégique de l'accueil est de ce fait renforcée avec un cœur de métier fort et des activités périphériques en développement. Lors de cette CPC, la rénovation du bac pro ARCU a été approuvée. Il faut toutefois noter que la Dgesco a préconisé que le groupe de travail ARCU se concerta avec le groupe de travail SPVL pour éviter des doublons. Une fusion GA - ARCU a également été évoquée en marge de la CPC mais a rencontré l'opposition de l'Igen, du Céreq et de certains syndicats dont le SNUEP-FSU.

Marc de Frémont

CPC 15 Commercialisation et distribution

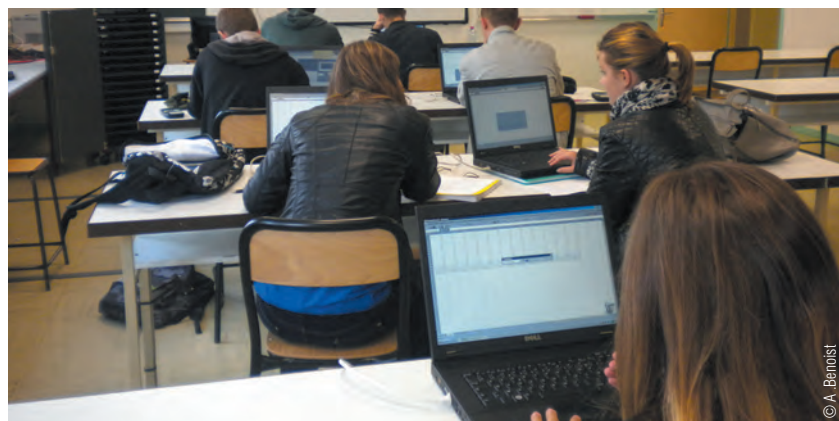
CAP DISTRIBUTION D'OBJETS ET SERVICES À LA CLIENTÈLE

Changement d'intitulé et élargissement des activités professionnelles

Pour mieux s'adapter à l'aspect services commerciaux, le CAP DOSC a été transféré de la CPC 16 (services) à la CPC 15 où une proposition de rénovation a été présentée, à la demande de la Poste et de GEODIS.

L'objectif est que les professionnel-les chargé-es de l'acheminement du courrier deviennent des prestataires de services : outre la livraison/distribution/logistique, ils/elles devront maîtriser la démarche-client, c'est-à-dire la vente de prestations associées, à l'aide des outils numériques. Pour GEODIS, le livreur/livreuse doit devenir un-e commercial-e, le/la destinataire étant un-e client-e potentiel-le. Les futur-es formé-es doivent pouvoir postuler à des emplois dans différents secteurs. Enfin le développement durable doit être intégré à la formation.

Après approbation de ce rapport, le RAP a été présenté lors de la réunion plénière de novembre 2016. Trois pôles d'activités ont été définis pour que le titulaire du CAP assure une prestation de service et contribue au développement commercial de l'entreprise :



- ▶ 1. la relation client et la préparation de produits ou de services,
- ▶ 2. les activités logistiques,
- ▶ 3. l'utilisation d'un véhicule utilitaire dans un cadre professionnel.

Les secteurs d'activité concernés peuvent être des sociétés de services, des commerces de détail, la grande distribution, la logistique, voire la santé, le transport, etc. Les emplois visés sont « conducteur », « livreur », « livreur/vendeur »... et l'expérience professionnelle peut permettre au titulaire du diplôme d'évoluer vers des

postes de responsable d'équipe, de superviseur, jusqu'à la création d'entreprise. Le nouveau libellé du diplôme sera *Opérateur/opératrice de service-relation client et livraison*. Il a été précisé que les élèves seront formé-es à la conduite routière, mais le permis ne sera délivré qu'à l'âge requis, et dans tous les cas, pas avant le diplôme pour éviter un effet « d'aubaine » qui pourrait entraîner des abandons de formation. Le permis est totalement déconnecté de l'obtention du diplôme. ■

M. de F.

REFONTE DES RÉFÉRENTIELS AU PRISME DES BLOCS DE COMPÉTENCES

Nouvelles dégradations pour les diplômes et pour la charge de travail des PLP

Glossaire p. 6

La recomposition des diplômes en blocs de compétences aura des conséquences sur la formation initiale, bien que le MEN affirme que seule la formation continue des adultes sera touchée. En effet, les RAP et les RC sont communs à toutes les voies d'accès au diplôme : initiale, continue et VAE. Et si le MEN s'est contenté dans un premier temps de renommer « blocs » les unités certificatives existantes, les CPC amorcent aujourd'hui un lourd travail de réécriture des référentiels.

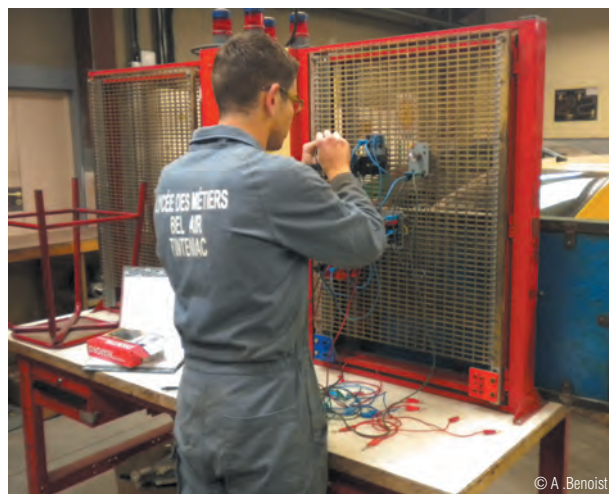
Sont traités en priorité les 31 diplômes les plus préparés en formation continue. Or 10 d'entre eux étaient déjà en cours de rénovation avant l'apparition de cette notion de « blocs ». L'architecture finale peut donc ne pas en tenir compte ! Ces diplômes devront,

à l'instar du bac pro MELEC par exemple, être à nouveau rénovés dans un avenir proche... Les 21 autres ont fait l'objet d'un diagnostic afin d'évaluer l'importance des modifications à apporter. Il faut noter que, pour les 2/3 d'entre eux, il n'y a actuellement aucune correspondance entre leurs unités certificatives et une organisation où les « compétences » pourraient être regroupées en blocs ! Au

final, seuls 4 diplômes ne devront subir aucune transformation profonde : un BTS, le bac pro GA et les CAP Cuisine et ATMF.

Le SNUEP-FSU et ses représentant-es en CPC restent vigilant-es sur ces rénovations, afin qu'elles ne créent pas de nouvelles difficultés pour les collègues et qu'elles n'alourdissent pas encore leur charge de travail.

Par ailleurs, nul ne sait à ce jour combien de blocs de compétences seront nécessaires



© A. Benoist

pour « couvrir » chaque diplôme à rénover ou à créer. C'est pourquoi le MEN a récemment cherché à faire sauter le verrou du nombre d'épreuves dans les différents diplômes professionnels. Le SNUEP-FSU s'y est fermement opposé à la FIP, puis a proposé des amendements au CSE afin qu'on ne puisse pas obtenir un même diplôme en passant 10 épreuves dans une spécialité, et 4 ou 18 dans une autre ! ■

UN TÉMOIGNAGE ?
UNE QUESTION ?
AGIR ? ADHÉRER ?



Je souhaite prendre contact avec le SNUEP-FSU

Nom :

Prénom :

Discipline :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Académie :

Établissement :

Ville :

À renvoyer à : SNUEP-FSU
38 rue Eugène Oudiné, 75013 PARIS
snupep.national@wanadoo.fr

Les formations de la 7^e CPC abandonnées par l'Éducation nationale

La majorité des formations représentées dans la 7^e CPC sont partiellement ou complètement inexistantes dans les LP. En effet, les métiers de boucher, de charcutier traiteur, de poissonnier, de boulanger, de primeurs, de fromager sont enseignés quasi exclusivement dans les CFA. Chaque année, 35 000 jeunes passent par l'apprentissage aux métiers de l'alimentation, contre 4 500 par la voie scolaire. Pour le SNUEP-FSU, ce déséquilibre est inacceptable : l'ouverture à la voie scolaire dans ces métiers permettrait d'offrir à ces jeunes la possibilité d'avoir une formation globale et complète, non limitée aux seuls gestes techniques, mais aussi de combler le manque de main d'œuvre existant. En effet, seuls 15 000 jeunes intègrent le marché du travail

alors que les besoins annuels sont d'environ 20 000 emplois dans l'artisanat, et aussi nombreux dans la grande distribution. Donc, l'offre de formation n'est pas suffisante du point de vue des besoins de ces secteurs. Donner la priorité à l'apprentissage ne fait de surcroît qu'accroître ce phénomène. Il y a urgence à ouvrir plus de 250 sections de CAP et bac pro en LP d'ici à 2 ans. ■

Le saviez-vous :

Environ 25 % des apprenti-es des niveaux V et IV sont formé-es dans les métiers de l'hôtellerie-restauration, de la boulangerie-pâtisserie et de la boucherie-charcuterie. Formations souvent sous-représentées dans la voie scolaire. La 7^e CPC est la seule à ne pas avoir de niveau III (BTS).